



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFET DE GRASSE

**Sous-Préfecture de Grasse**  
Service pour l' Animation Interministérielle  
et de Conseil aux Institutions Locales  
et aux Entreprises

Grasse, le 15 mai 2013

Affaire suivie par : M. REY / CR

☎ 04.92.42.32.56

✉ christian.rey@alpes-maritimes.gouv.fr

Monsieur le Conseiller Régional,

Par courrier du 13 mai dernier, transmis par télécopie le 14 mai, vous avez une nouvelle fois appelé mon attention sur la situation des sœurs

Comme il vous l'a été indiqué par courriers du 24 septembre 2012 et du 14 février 2013 mes services ont saisi la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de vos précédentes interventions.

Cette direction interministérielle n'a pas manqué de m'informer que Mme [nom] avait été reconnue prioritaire par la commission de médiation « DALO » le 26 février 2013 et qu'il lui appartenait de la reloger avant le 26 août prochain.

La décision de la commission de médiation n'annule pas pour autant la décision de Justice prononçant l'expulsion et l'Huissier poursuivant procédera régulièrement, le moment venu, à la réquisition de la force publique

Je prendrai alors en compte la décision de la commission, conformément aux instructions interministérielles du 26 octobre 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Préfet,

  
Rachid BOUABANE-SCHMITT

Monsieur Gérard PIEL  
Conseiller Régional P. A. C. A.  
Conseiller Municipal d'Antibes  
Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE cedex 20